

Dépistage du cancer du col de l'utérus (CCU)

Validation de l'**auto-prélèvement vaginal pour la détection des HPV** à Haut risque (HPV-HR) en dépistage primaire chez les **femmes de 30 à 65 ans**

L'**objectif du programme de dépistage du CCU** est de réduire l'incidence et le nombre de décès par cancer du col de l'utérus de 30 % à dix ans, en atteignant **80 %** de taux de couverture dans la population.

Actuellement un certain nombre de femmes échappent à ce suivi gynécologique classique avec prélèvement cervico-utérin pour des raisons d'acceptabilité et de praticabilité multiples et seules 60 % des femmes sont concernées par ce dépistage.

L'HAS (07/19) recommande le recours à l'auto-prélèvement vaginal comme **alternative au prélèvement cervical par un professionnel de santé**.

L'Institut National du Cancer en précise les modalités dans son référentiel d'avril 2022

La technique PCR (Seegene Anyplex II HPV HR CE-IVD HR couplée au dispositif d'auto-prélèvement Evalyn® Brush) utilisée au laboratoire pour la détection des 14 HPV-HR a bénéficié d'**une validation clinique par le Centre national de référence des papillomavirus** pour le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus (<https://cncr-hpv.fr/le-depistage/>).

Les performances sont équivalentes entre un prélèvement HPV auto prélevé ou réalisé par un professionnel de santé.

En cas de test HPV-HR positif (autour de 12% des prélèvements) en auto prélèvement, l'examen cytologique (frottis) ne pourra pas être effectué en réflexe sur le même prélèvement.

La femme devra donc réaliser un prélèvement cervico-utérin chez un professionnel de santé afin d'effectuer l'examen cytologique qui permettra de déterminer la conduite à tenir conformément à l'algorithme suivant :

- Si le frottis montre des anomalies cytologiques une colposcopie doit être réalisée.
- Si le frottis ne montre pas d'anomalie cytologique une nouvelle recherche d'HPV-HR devra être réalisée un an plus tard : Si celle-ci reste positive, une colposcopie devra être d'emblée pratiquée.

Si le test est négatif : contrôle à 5 ans.

En cas de test HPV-HR négatif le test devra être renouvelé tous les 5 ans.

Rappel : Pour les femmes âgées de 25 à 30 ans le test HPV-HR n'est pas recommandé, un frottis cervical conventionnel doit être réalisé

En pratique

Des kits sont disponibles auprès du laboratoire, nous pouvons vous en fournir. Au laboratoire, ils ne seront remis au patient que sur présentation de votre prescription.

(3 kits sont joints à cette note d'information).

Pratiques et simples d'utilisation, ils se composent d'un écouvillon à recapuchonner une fois le prélèvement réalisé. La conservation et le transport se font à température ambiante.

Le prélèvement doit être effectué en dehors des règles et à distance de tout produit vaginal autre que contraceptifs et lubrifiants à base d'eau...

